

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Haute-Marne

Arrondissement de
Chaumont

Commune de
Autreville-sur-la-
Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 24/02/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
24 février 2026

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline, SIMONNET David

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents..... 11
Absents représentés..... 0
Absents..... 0
Votants..... 11

Délibération 2026 03 05

Voyage scolaire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

Le Maire rappelle à l'assemblée que 5 élèves du collège de Colombey-les-Deux-Églises participeront à un voyage scolaire en Espagne du 06 avril 2026 au 11 avril 2026 et propose que la commune participe financièrement aux frais de séjour. Le montant restant à charge pour chaque élève est de 386,00 €.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 70,00 € par élève soit la somme de 420,00 €

Ce montant sera affecté au budget principal en dépenses de fonctionnement, au compte 65568. Les sommes seront versées directement aux familles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Affiché le 6 mars 2026

Françoise GUILLAUMOT

Maire.



Françoise GUILLAUMOT
2026.03.10 11:31:08 +0100
Ref:10594876-15976502-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT